


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 08 juillet 2024**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 45	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 40	Date convocation : 02/07/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Razimet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

<b>Délibération n°073-2024</b> – Administration générale / Gouvernance <b>Demande d'avis conforme pour la souscription d'un emprunt court terme par le CIAS</b>	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 16 JUIL. 2024 Publication : 16 JUIL. 2024
--	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian			X	Pouvoir à F. CASTELL		
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X		Suppléée par A. GIBRAT		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X
MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	Siège vacant, attente des élections à Saint Laurent					
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Suppléé par J. THOUILLE		
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<b>Soit, pour cette séance :</b>		40	2			3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

**Délibération n°073-2024** – Administration générale / Gouvernance  
**Demande d'avis conforme pour la souscription d'un emprunt court terme par le CIAS**

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture : 16 JUIL. 2024  
Publication : 16 JUIL. 2024

#### Exposé des motifs :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas a pour objet la gestion d'un foyer-logement pour personnes âgées : la MARPA des Vergers située à Prayssas.

Pour financer les travaux de rénovation de la cuisine et l'installation d'une chaudière bois, le CIAS doit contracter un emprunt court terme dans l'attente du versement du solde des subventions de la CARSAT et de l'ADEME et doit au préalable obtenir un avis conforme du conseil communautaire pour décider d'emprunter,

~~~~~

**Vu** l'article L2121-34 du CGCT, prévoyant que l'avis conforme du Conseil municipal est nécessaire pour rendre exécutoire les délibérations du Centre Communal d'Action Sociale relatives à un emprunt,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes,

**Vu** les statuts du CIAS,

**Vu** la délibération du CIAS n°13-2024 du 28/02/2024 portant approbation du budget primitif 2024 (budget annexe MARPA),

Le CIAS souhaite obtenir l'avis favorable du conseil communautaire pour :

- Réaliser un emprunt court terme de 2 ans

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

- 1. Décide d'émettre** un avis conforme à la contractualisation par le CIAS du Confluent et des Coteaux de Prayssas (budget annexe MARPA) d'un emprunt court terme de 150 000 € dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine de MARPA et de l'installation d'une chaudière bois.
- 2. Autorise** le Président à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

